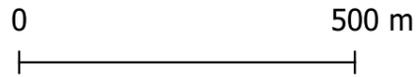


ANNEXES

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine

Noisseville

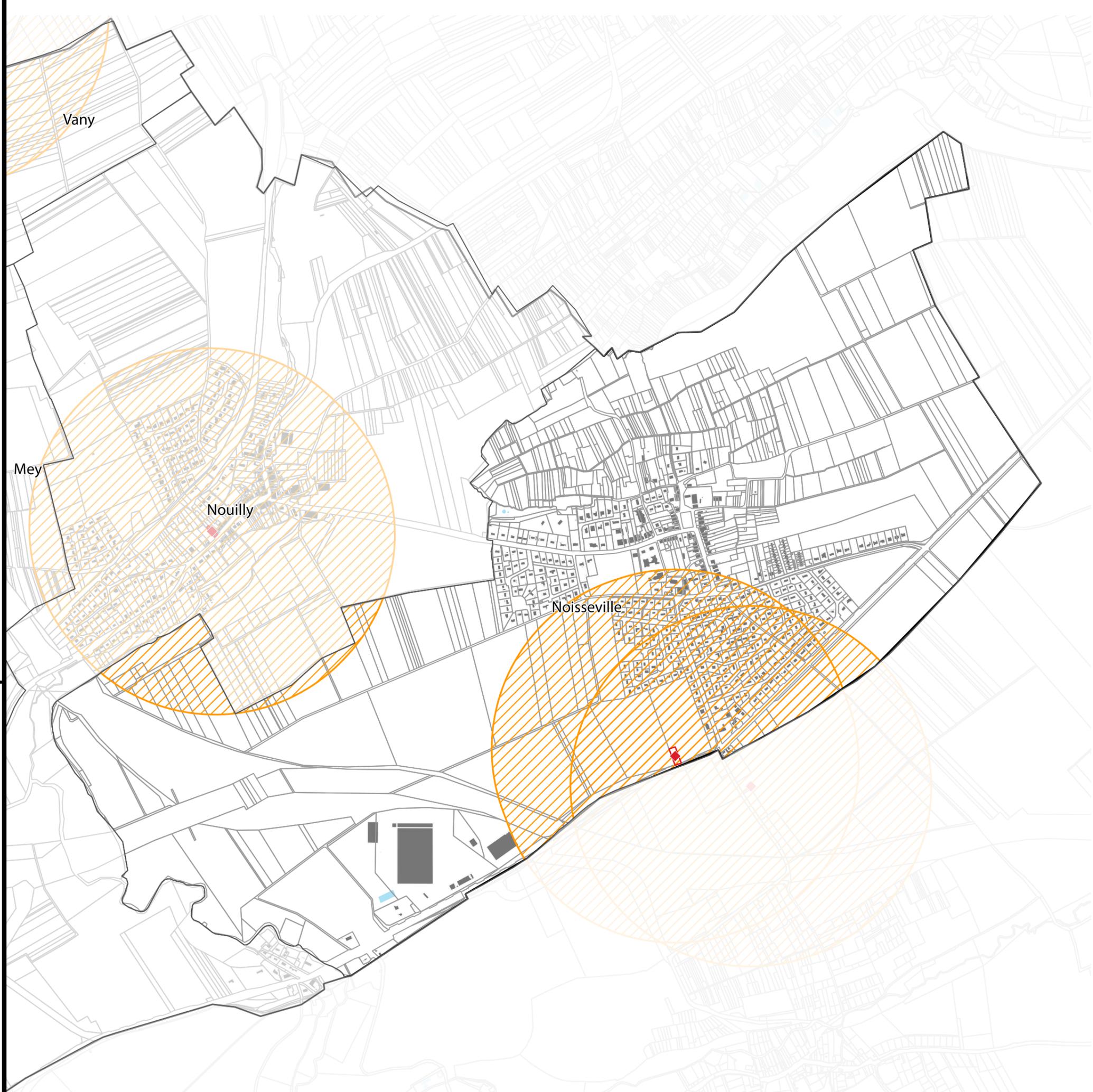


Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Arrêt du PLUi	DCM	02/10/2023	
15/05/2024	Approbation du PLUi	DCM	03/06/2024	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				
plui.metzmetropole.fr				



AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés et inscrits

-  **Monuments Historiques**
-  **Immeuble classé ou inscrit**
-  **Périmètre délimité des abords**
-  **Périmètre de protection des Monuments Historiques**
-  **AC2 - Servitudes de protection des Sites et monuments naturels**
-  **AC4 - Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex Z.P.P.A.U.P)**
-  **INT1- Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis**
-  **INTIGuerre - Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande)**



ANNEXES

Servitudes d'utilités publiques relatives à
l'utilisation de certaines ressources et
équipements

NOISSEVILLE



Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Arrêt du PLUI	DCM	02/10/2023	
15/05/2024	Approbation du PLUI	DCM	03/06/2024	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				
plui.metzmetropole.fr				



AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales

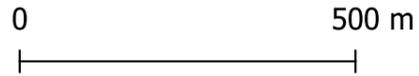
-  Immédiat
-  Rapproché
-  Eloigné
-  EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations
-  EL3 - Servitudes de halage et de marchepied - Non représentée / Cours d'eau concerné : Moselle
-  EL7 - Servitudes d'alignement- Non représentée
-  PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 - Servitudes de protection contre les obstacles
-  PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques - Données non communiquées par le concessionnaire
-  T1 - Servitudes relatives aux réseaux de chemin de fer - Données en attente, non transmises par le concessionnaire
-  T4 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitude de balisage
-  T5 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes de dégagement
-  A9 - Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la commune de Mey



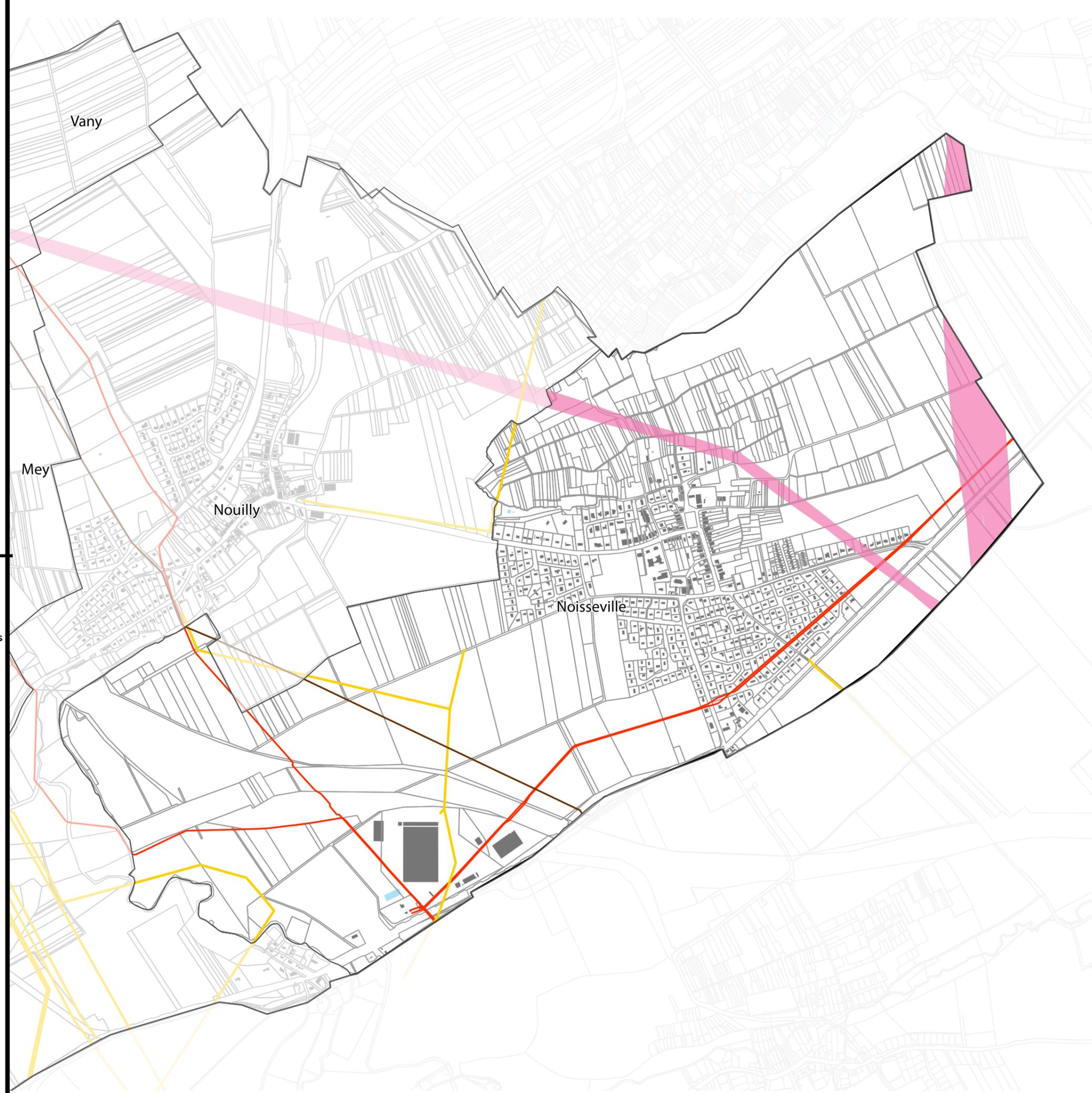
ANNEXES

Servitudes d'utilité publique relatives à la sécurité publique

Noisseville



Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Arrêt du PLUI	DCM	02/10/2023	
15/05/2024	Approbation du PLUI	DCM	03/06/2024	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1 plui.metzmetropole.fr				



- AR6 - Servitudes aux abords des champs de tir**
- EL2 - Servitudes en zones submersibles de la Moselle valant plan de prévention des risques naturels prévisibles**
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**
 - Air Liquide- Données non transmises par le concessionnaire
 - TRAPIL - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire
 - GRT Gaz - Données non transmises par le concessionnaire
 - GRDF
- I3 - Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques**
 - Canalisation (GRTGaz)
 - Station (GRTGaz)
 - Canalisation (TRAPIL) - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques**
 - Câble électrique (RTE)
 - Poste électrique (ENEDIS)
 - Câble électrique (ENEDIS)
 - Câbles (URM)
 - INFO - Canalisation Air Liquide
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM)**
 - Inondations
 - Mouvements de terrain
 - Inondations et mouvements de terrain
 - Miniers
- PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique**

